

**ÉTABLISSEMENT**

**Ville d'Antibes (06)**  
Hôtel de Ville  
Cours Masséna - BP 2205  
06606 Antibes Juan Les Pins  
Cedex

**AVIS DE MARCHÉ****SERVICES**

Avis de marché – directive générale, régime ordinaire

**Section 1 - Acheteur****1.1 Acheteur**

Nom officiel : Ville d'Antibes (06).

Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur: Services généraux des administrations publiques.

**Section 2 - Procédure****2.1 Procédure**

Titre: Prestations de maintenance et d'installation des systèmes anti-intrusion dans les bâtiments de la Commune, du C.C.A.S et de l'Office de Tourisme et des Congrès.

Description: Prestations de maintenance préventive, maintenance corrective, fourniture et modification des systèmes anti-intrusion dans les bâtiments de la commune d'Antibes Juan-Les-Pins, du Centre Communal d'Action Sociale et de l'Office de Tourisme et des Congrès d'Antibes Juan-Les-Pins

Identifiant interne: 25F151.

Type de Procédure: Ouverte.

Procédure accélérée: NON.

Principales caractéristiques de la procédure: Appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

**2.1.1 Objectif**

Nature du marché: services.

Nomenclature principale (cpv): 50324100. 50700000. 50600000.

**2.1.2 Lieu d'exécution****2.1.3 Valeur****2.1.4 Informations générales**

Base juridique : Directive 2014/24/EU

**2.1.5 Conditions de passation des marchés****2.1.6 Motifs d'exclusion****Section 5 - Lot****5.1 LOT N° : LOT-0001**

Identifiant interne: 25F151.

Titre: Prestations de maintenance et d'installation des systèmes anti-intrusion dans les bâtiments de la Commune, du C.C.A.S et de l'Office de Tourisme et des Congrès.

Description: Prestations de maintenance préventive, maintenance corrective, fourniture et modification des systèmes anti-intrusion dans les bâtiments de la commune d'Antibes Juan-Les-Pins, du Centre Communal d'Action Sociale et de l'Office de Tourisme et des Congrès d'Antibes Juan-Les-Pins.

**5.1.1 Objectif**

Type de marché: services.

Classification CPV: 50324100. 50700000. 50600000.

**5.1.2 Lieu d'exécution****5.1.3 Durée estimée**

Durée par mois: 48.

**5.1.4 Renouvellement**

Nombre maximal de renouvellements: 3.

Description: L'accord-cadre est conclu à compter du 1er janvier 2026 (ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure)

jusqu'au 31 décembre 2026. L'accord-cadre peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2029.

### 5.1.5 Valeur

Valeur (hors TVA): 125600 EUR.  
Valeur maximale de l'accord-cadre: 600000 EUR.

### 5.1.6 Informations générales

Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.

Informations complémentaires: Le présent accord-cadre est passé par le groupement de commandes composé des entités suivantes : - La Commune d'Antibes Juan-Les-Pins, - Le Centre Communal d'Action Sociale d'Antibes Juan-les-Pins, - L'Office de Tourisme et des Congrès d'Antibes Juan-Les-Pins. La Commune d'Antibes est désignée coordonnateur du groupement de commandes, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur. La Commune d'Antibes Juan-Les-Pins se verra confiée la charge de mener la totalité de la procédure de passation et de superviser le suivi de l'exécution au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui.

### 5.1.7 Achats stratégiques

Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

### 5.1.8 Critères d'accessibilité

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Type** : Aptitude à exercer l'activité professionnelle.  
**Nom** : Capacités professionnelles.  
**Description** : Se référer au règlement de la consultation.

**Type** : Capacité économique et financière.  
**Nom** : Capacités financières.  
**Description** : Se référer au règlement de la consultation.

**Type** : Capacité technique et professionnelle.  
**Nom** : Capacités techniques.  
**Description** : Les certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats sont en particulier : - QUALIFELEC Courants faibles Moyen Gros Tertiaire Industrie Indice 2 - CFMGIT2 Mention MA (maintenance) - Classe 1 : de 1 à 3 exécutants. Pour les autres informations concernant les références professionnelles et la capacité technique, se référer au règlement de la consultation.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère Qualité** :  
**Nom** : Valeur technique.  
**Description** : Se référer au règlement de la consultation.  
**Pondération (pourcentage, valeur exacte)** : 55

**Critère Prix** :  
**Nom** : Prix.  
**Description** : Se référer au règlement de la consultation.  
**Pondération (pourcentage, valeur exacte)** : 40

**Critère Qualité** :  
**Nom** : Performances en matière de protection de l'environnement.  
**Description** : Se référer au règlement de la consultation.  
**Pondération (pourcentage, valeur exacte)** : 5

#### 5.1.11 Documents de marché

Pas de restriction en matière d'accès aux documents.

#### 5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel (art L. 551-1 du Code de justice administrative) pendant toute la procédure et avant la conclusion du contrat. Référé contractuel (article L.551.13 et suivants du CJA) au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. Tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles (et y compris en faisant valoir l'illégalité des actes détachables du contrat) assorti le cas échéant de demandes indemnitaires dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées notamment de la publication de l'avis d'attribution.

Référé-suspension (art L. 521-1 du CJA) sous condition d'urgence quand le contrat fait l'objet d'un recours de pleine juridiction contestant sa validité. Recours indemnitaire dans les 2 mois à compter d'une décision expresse ou implicite de rejet de la demande préalable (art R. 421-3 du CJA) et sous réserve des dispositions de la loi n 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances de l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics (prescription quadriennale) ou dans le cadre d'un recours en contestation de la validité du contrat. Déféré préfectoral (art L. 2131-8 du Code général des collectivités territoriales) : dans les 2 mois à compter de la date à laquelle l'acte litigieux est devenu exécutoire.

Soumission électronique : Requête

Date limite de réception des offres : 29/09/2025 à 14:00.  
Adresse pour la soumission : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr).  
Catalogue électronique : Non autorisée  
Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.  
Variantes : Non autorisée  
Date limite jusqu'à laquelle l'offre doit rester valable : 120 Jour

**Conditions de présentation :**

Date/heure : 29/09/2025 à 14:30.

**Conditions du marché :**

Facturation électronique : Requête  
Forme juridique qui doit être prise par un groupement de soumissionnaires auquel un marché est attribué : En cas de groupement, la forme juridique imposée après attribution par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire, nécessaire à la bonne exécution de l'accord-cadre. L'entreprise mandataire d'un groupement ne peut représenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour un même accord-cadre. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements.  
Arrangements financiers : Financement sur les crédits ouverts au budget.

**5.1.15 Techniques**

Accord-cadre, sans remise en concurrence  
Nombre maximum de participants : 1.  
Informations sur le système d'acquisition dynamique:  
Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Nice  
**Informations relatives aux délais de recours :** Référé précontractuel (art L. 551-1 du Code de justice administrative) pendant toute la procédure et avant la conclusion du contrat. Référé contractuel (article L.551.13 et suivants du CJA) au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. Tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles (et y compris en faisant valoir l'illégalité des actes détachables du contrat) assorti le cas échéant de demandes indemnitaires dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées notamment de la publication de l'avis d'attribution. Référé-suspension (art L. 521-1 du CJA) sous condition d'urgence quand le contrat fait l'objet d'un recours de pleine juridiction contestant sa validité. Recours indemnitaire dans les 2 mois à compter d'une décision expresse ou implicite de rejet de la demande préalable (art R. 421-3 du CJA) et sous réserve des dispositions de la loi n 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances de l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics (prescription quadriennale) ou dans le cadre d'un recours en contestation de la validité du contrat. Déféré préfectoral (art L. 2131-8 du Code général des collectivités territoriales) : dans les 2 mois à compter de la date à laquelle l'acte litigieux est devenu exécutoire  
**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Nice

**Section 8 - Organisations****8.1 ORG-0001**

Nom officiel : Ville d'Antibes (06).  
Numéro d'enregistrement (SIRET) : 21060004500012.  
Adresse postale : Hôtel de Ville Cours Masséna - CS 82205.  
Adresse postale : Hôtel de Ville Cours Masséna - CS 82205.  
Ville : Antibes Juan-les-Pins Cedex.  
Code postal : 06606.  
Pays : FRANCE.  
Adresse électronique: [commandepub-passation@ville-antibes.fr](mailto:commandepub-passation@ville-antibes.fr).  
Téléphone: +33 492905280.  
Adresse internet: <http://www.antibes-juanlespins.com>.  
Profil de l'acheteur: <https://www.marches-securises.fr>.

**8.2 ORG-0003**

Nom officiel : Tribunal Administratif de Nice.  
Numéro d'enregistrement (SIRET) : 17060005000026.  
Ville : NICE.  
Code postal : 06000.  
Pays : FRANCE.  
Adresse électronique: [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr).  
Téléphone: +33 489978600.

**Section 11 - Informations relatives à l'avis****11.1 Informations relatives à l'avis**

Identifiant/version de l'avis :0198d2f3-9b98-43f4-8870-26949a1139f0  
Type de formulaire: Mise en concurrence.  
Type d'avis : Avis de marché – directive générale, régime ordinaire.  
Date d'envoi de l'avis: 19/08/2025 à 08:48.  
Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français.

